Finances Québec

BULLETIN D'INFORMATION

18 février 2012 **2012-2**

MAJORATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE AFFECTÉE AU TRANSPORT COLLECTIF

À la suite d'une demande des municipalités régionales de comté de la Gaspésie et de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, découlant de résolutions de leurs conseils respectifs, le gouvernement a accepté de majorer la taxe sur les carburants applicable à l'essence dans leur région administrative, pour l'affecter au financement de l'amélioration des services de transport collectif.

Plus précisément, le taux de la taxe sur les carburants applicable à l'essence sera majoré de 1 cent le litre à compter du 1er juillet 2012 sur le territoire de la région administrative Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, passant ainsi de 13,55 cents le litre à 14,55 cents le litre.

Cette hausse de la taxe sur les carburants ne s'appliquera pas à l'essence que les vendeurs de ce produit situés sur le territoire de cette région auront en stock à minuit le 30 juin 2012 et à l'égard de laquelle la taxe aura été perçue d'avance ou aurait dû l'être. En conséquence, aucune prise d'inventaire ne sera nécessaire.

Le ministre du Revenu versera le produit de cette majoration au Fonds des réseaux de transport terrestre, qui l'affectera au financement de l'amélioration des services de transport collectif offerts par le Réseau de transport collectif de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Le produit de la majoration ne servira pas à réduire la participation des usagers, de la Conférence régionale des élus Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, des municipalités et du gouvernement au financement de ces services de transport collectif.

Pour toute information concernant le sujet traité dans ce bulletin d'information, les personnes intéressées peuvent s'adresser au secteur du droit fiscal et de la fiscalité en composant le 418 691-2236.

Les versions française et anglaise du présent bulletin sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances à l'adresse www.finances.gouv.qc.ca.